



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO B-298

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 23 juin 2020, le conseil de Ville de Lorraine a adopté le « *Règlement d'emprunt B-298 décrétant un emprunt de 440 000 \$ pour pourvoir à des travaux de réhabilitation de la rue d'Épinal* ».

QUE ce règlement a pour objet de décréter un emprunt qui sera porté à l'ensemble du territoire pour une durée de 20 ans d'un montant de 440 000 \$ pour pourvoir à des travaux de réhabilitation de la rue d'Épinal;

QUE ce règlement a été soumis pour approbation au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et a été approuvé le 22 septembre 2020;

QU'en raison de la situation entourant la COVID-19 et conformément à l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement peut être pris en communication en consultant le site Internet de la Ville au www.ville.lorraine.qc.ca;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lorraine, le 21 octobre 2020.

Me Annie Chagnon, avocate
Greffière